FRC 17518

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE JOURDAN

Sur la formule du serment civique.

Séance du 6 thermidor an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

UN de nos collègues vous a proposé à la dernière séance de supprimer le mot *anarchie* du serment exigé des citoyens appelés à la formation de la garde nationale sédentaire. Je viens non-seulement appuyer cet

THE NEWBERRY LIBRARY

amendement, mais encore vous proposer de changer en entier la formule du serment prescrit à tous les fonctionnaires publics.

Et d'abord examinons quel est le sentiment qu'on veut nous inspirer en nous faisant jurer haine à l'anarchie. Ce mot signifie absence de tout gouvernement ; mais les hommes peuvent-ils vivre en société sans lois, sans un pacte social qui les unisse ? Quel est l'insensé qui voudroit exposer sa personne et ses biens à la discrétion d'un homme qui seroit plus fort que lui ? La haine contre un semblable ordre de choses est innée dans le cœur de tous les citoyens ; il est inutile de la manifester avec autant d'éclat. Voudroit-on nous inspirer de la haine contre les événemens de la révolution qui ont précédé la chûte du trône, la proclamation de la République, l'établissement du régime constitutionnel ? Mais il est de ces événemens dont tous les républicains s'honorent. Le 14 juillet, le 10 août sont des jours d'anarchie où le peuple a reconquis ses droits. Ces beaux jours de la liberté naissante ont été suivis, il est vrai, de jours de malheurs et d'oppressions ; mais rien n'étoit plus opposé à l'anarchie que la force du gouvernement d'alors. Le véritable but des ennemis de la République, en répétant sans cesse ce mot homicide, est, n'en doutez pas, de diviser les républicains en deux partis, de les mettre constamment en opposition, de proscrire les plus énergiques, d'affoiblir par des souvenirs douloureux l'amour de la liberté, et d'amener ainsi plus facilement le rétablissement du trône.

Nous devons, citoyens représentans, nous empresser de faire disparoître cet élément de haine et de discorde. Il est temps d'effacer les traces d'une division si funeste aux républicains, et si avantageuse aux royalistes. Il n'y a véritablement en France que deux partis,

celui qui veut la République, et celui qui desire le retour de la monarchie. Il n'y a d'anarchie que dans le parti royal ; lui seul s'oppose à l'exécution des lois ; lui seul médite le renversement de la constitution et du gouvernement qui en émane. Les royalistes, toujours adroits, toujours perfides, sachant bien que les républicains seroient invincibles, s'ils étoient parfaitement unis, mettent tout en usage pour jeter la division parmi eux ; et, comme la nature n'a pas donné à tous les hommes le même degré de courage et d'énergie, ils épouvantent les foibles par le souvenir des maux passés, maux qui sont inséparables d'une grande révolution, mais qui, sous un gouvernement constitué, ne peuvent plus se reproduire ; ils leur présentent sans cesse, sous la dénomination d'anarchistes, les hommes énergiques et courageux ; ceux qui, par caractère ou par amour de la liberté, sont inquiets et défians, et qui, sachant que les hommes s'enivrent facilement à la coupe du pouvoir, ont toujours un œil attentif sur les opérations et la conduite des gouvernans. Cette division, si favorable au rétablissement du trône, est appuyée par le serment civique qui présume l'existence d'un parti anarchique. Ce serment, qui ne devroit inspirer que de la haine à l'ancien régime, et la ferme volonté de conserver la liberté que nous avons conquise si difficilement, rappelle sans cesse, par le mot *anarchie*, les maux que nous avons soufferts, les dangers que nous avons courus. Il est en quelque sorte une amende honorable à la royauté détruite.

Certes, il n'entre point dans mon projet de me constituer le défenseur des fautes et des crimes qui ont été commis sous le gouvernement révolutionnaire ; mais sous ce gouvernement il s'est fait de grandes choses. Les échafauds ont été élevés par les mains

de quelques hommes ; la République a été proclamée par la volonté nationale.

Laissez-moi admirer le patriotisme et le courage de la jeunesse française s'enrôlant volontairement, se formant en bataillons, se précipitant sur les frontières, et se couvrant de gloire dans les plaines de la Belgique et dans les champs de l'Italie. Laissez-moi admirer le génie qui a couvert la France d'ateliers d'armes et de munitions, et qui a préparé avec la rapidité de la pensée les moyens de porter la mort dans les rangs de nos ennemis, et de fixer la victoire sous les drapeaux tricolors ; et ne troublez pas, par le souvenir de quelques crimes, les sensations qu'éprouve mon ame à contempler tous ces prodiges enfantés par l'amour de la liberté.

Jusqu'à quand serons-nous les foibles jouets de nos ennemis ? Pourquoi tarderions-nous encore à faire disparoître ce germe de discorde ? Appaisons les mânes des républicains immolés comme anarchistes par le fer assassin des royalistes, en effaçant de notre législation un mot qui fut le signal de leur proscription, un mot qui est le ralliement de tous les royalistes.

Voyez, représentans du peuple, voyez les armées de cette coalition impie qui s'approchent avec audace des frontières de la terre de la liberté ; voyez comme leurs chefs persécutent les patriotes des républiques d'Italie. Que tous les amis de la liberté se réunissent donc pour s'opposer à ce torrent qui traîne avec lui la mort et l'esclavage ; que tous les patriotes apprennent que si ceux désignés par le mot *anarchiste* périssoient les premiers sur les échafauds royaux, les patriotes moins énergiques seroient aussi leurs victimes. Notre salut est dans notre force, notre force est dans notre union : effaçons les nuances qui divisent les patriotes ; n'ayons plus qu'un seul sentiment, celui de la haine

pour la royauté ; n'ayons qu'une volonté, celle de vivre libres sous la protection des lois et de la constitution de l'an 3.

Mais si tous les républicains doivent éprouver un sentiment de haine contre la royauté, ils ne doivent pas étendre ce sentiment au-delà des frontières de la République. Nous devons respecter la forme de gouvernement de nos voisins, aussi long-temps qu'ils respecteront celle que nous avons adoptée. Les principes de liberté et d'égalité doivent se propager par le tableau du bonheur dont ils sont la source, et non par la force des armes. Sous ce rapport, je trouve, citoyens représentans, que la formule de notre serment est impolitique. Je sais que le législateur a seulement eu l'intention d'opposer l'effet de ce serment au rétablissement de la royauté en France : mais ceux qui ont eu la perfidie de jeter la division parmi les républicains par le mot *anarchie*, ont aussi eu l'adresse de persuader aux gouvernemens voisins que notre serment proscrivoit la royauté par-tout ; ils nous ont ainsi supposé l'intention de renverser tous les gouvernemens monarchiques. Nous devons donc nous empresser de détruire l'effet d'une aussi perfide assertion, en adoptant une formule de serment qui ne soit susceptible d'aucune fausse interprétation.

Les Français veulent être libres, ils ne souffriront jamais le rétablissement du trône en France ; ils veulent la constitution de l'an 3, parce qu'elle leur assure l'égalité des droits, la liberté civile et la liberté individuelle. Le serment civique doit exprimer le vœu national. Il doit être le point de ralliement de tous les républicains, quelle que soit d'ailleurs la nuance de leur opinion politique ; il sera par cela même l'effroi de tous les royalistes.

Et que ceux qui seront appelés à le prêter ce ser-

281

ment, se pénètrent bien des obligations qu'ils contractent qu'ils aient toujours présent à leur mémoire cet acte qui lie la grande famille, et sur lequel repose le contrat social qui nous unit. Que la main du parjure se dessèche; qu'il soit repoussé de la société.

Je propose de substituer au serment prescrit par les lois précédentes, la formule suivante :

Je jure attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an 3. *Je jure de m'opposer de tout mon pouvoir au rétablissement de la royauté en France.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 7.